



*Cette journée d'études est organisée en partenariat avec la Cour administrative d'appel de Douai, le Tribunal administratif de Lille, l'équipe de recherches en droit public de l'Université de Lille II, et l'IXAD, école des avocats du Nord Ouest*

**DIRECTION SCIENTIFIQUE :**

Johanne SAISON-DEMARS, Professeure à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales, Université de Lille II

Jacques LEPEERS, Vice-Président du Tribunal administratif de Lille, Professeur associé à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales, Université de Lille II

**PUBLICS CIBLÉS :**

Magistrats administratifs, avocats publicistes, fonctionnaires de l'État et des collectivités locales agissant dans le domaine juridique, élus locaux

**INSCRIPTIONS :**

L'inscription préalable est obligatoire avant le **vendredi 20 janvier 2017**

**- Pour les avocats :**

- ▶ s'adresser à l'IXAD, école des avocats du Nord Ouest

**- Pour les autres publics :**

inscriptions auprès de Mme Agnès PAKOSZ, secrétariat de l'équipe de recherches en droit public

- ▶ [AGNES.PAKOSZ@UNIV-LILLE2.FR](mailto:AGNES.PAKOSZ@UNIV-LILLE2.FR) OU AU 03.20.90.75.62



*Pas de droits d'inscription*



## **QUELLES PERSPECTIVES POUR LA MÉDIATION EN DROIT PUBLIC ?**

**Vendredi 27 janvier 2017**

Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales  
de l'Université de Lille II



*1 place Déliot à Lille*

*Amphithéâtre René CASSIN*





## MATINÉE

**8h45** : Accueil des participants et discours d'ouverture

**9H30** : Propos introductifs par *M. Bernard FOUCHER*, Conseiller d'État  
Pourquoi la médiation en droit public est-elle perçue comme une nécessité ?

**LES CONTOURS DE LA MÉDIATION DANS LA PROCÉDURE ADMINISTRATIVE**  
sous la présidence de *M. Bernard FOUCHER*, Conseiller d'État

**09H45** :

- ◆ **Les modes de règlement alternatifs en droit privé : blocages culturels et blocages pratiques** par *Me Joël GAUTIER*, Avocat au barreau de Paris, doctorant auprès de l'Université Paris 1
- ◆ **Les dispositifs de médiation opérationnels en droit privé : quels enseignements en tirer ?** par *Mme Paule DAMBRY VOISIN*, Présidente de l'IXAD, école des avocats Nord Ouest
- ◆ **La place des dispositifs de médiation institués par le CJA et leur singularité par rapport aux modes de résolution des conflits**, par *M. Xavier LIBERT*, Président honoraire des tribunaux administratifs et référent médiation pour la juridiction administrative
- ◆ **Les périmètres de la médiation en droit public**, par *Mme Georgina BENARD-VINCENT*, Doctorante, ERDP, CRDP, Université de Lille II

**11H** :

**La perception de la médiation par les acteurs des procès**

Table ronde avec :

- ◆ *Me. Manuel GROS*, Avocat au barreau de Lille
- ◆ *Mme Joëlle ADDA*, Présidente du Tribunal administratif de Lille
- ◆ *M. Benjamin DUMORTIER*, Maire de Cysoing, membre du bureau de l'association des maires du Nord

## APRÈS MIDI

**À LA RECHERCHE DES MODALITÉS CONCRÈTES DE MÉDIATION EN DROIT PUBLIC**

sous la présidence de *M. Pierre André LECOCQ*, professeur émérite de l'Université de Lille II, membre de la Commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux Nord Pas de Calais

**14H** :

**L'adaptation des techniques de médiation aux spécificités du droit public**

Table ronde avec :

- ◆ *Maître Hirbod DEGHANI AZAR*, Président de l'Association des médiateurs européens
- ◆ *Mme Dominique LOPEZ-EYCHENIE*, Déléguée régionale des Hauts de France de l'Association nationale des médiateurs

**14H30** :

**Retour d'expériences sur le règlement non juridictionnel des litiges en droit public**

- ◆ **La mise en place d'outils pour favoriser la médiation : l'expérience d'un chef de juridiction**, par *M. Étienne QUENCEZ*, Conseiller d'État, Président de la Cour administrative d'appel de Douai
- ◆ **Les pratiques de transaction et de conciliation : les exemples de l'Agent judiciaire de l'État et le domaine particulier de la commande publique**, par *Mme. Céline FRACKOWIAK*, Chef de bureau à la réglementation générale de la commande publique, et *Mme Jocelyne AMOUROUX*, Sous-directrice du droit privé et du droit pénal, de la Direction des affaires juridiques des ministères économiques et financiers

*Débats avec la salle puis pause déjeuner libre de 12H30 à 14H*

- ◆ **Les commissions de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, par M. Pierre André LECOCQ**, professeur émérite de l'Université de Lille II, membre de la Commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux Nord Pas de Calais

**15H15 :**

**Les profils de médiateurs : quelles réalités professionnelles ?**

Table ronde avec :

- ◆ M. Jean Jacques TREELS, Directeur général du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord
- ◆ M. Jean Jacques FIEMS, Délégué du Défenseur des droits
- ◆ Mme Anne RATAYZYK, Médiatrice régionale des entreprises (DIRECCTE Nord Pas de Calais)
- ◆ M. Jean Pierre POLVENT, Médiateur de l'Académie de Lille
- ◆ M. Cyril SUQUET, Médiateur de Pôle Emploi, Direction régionale des Hauts de France
- ◆ M. Majid FERGANI, Médiateur administratif, CAF du Nord

Débats avec la salle

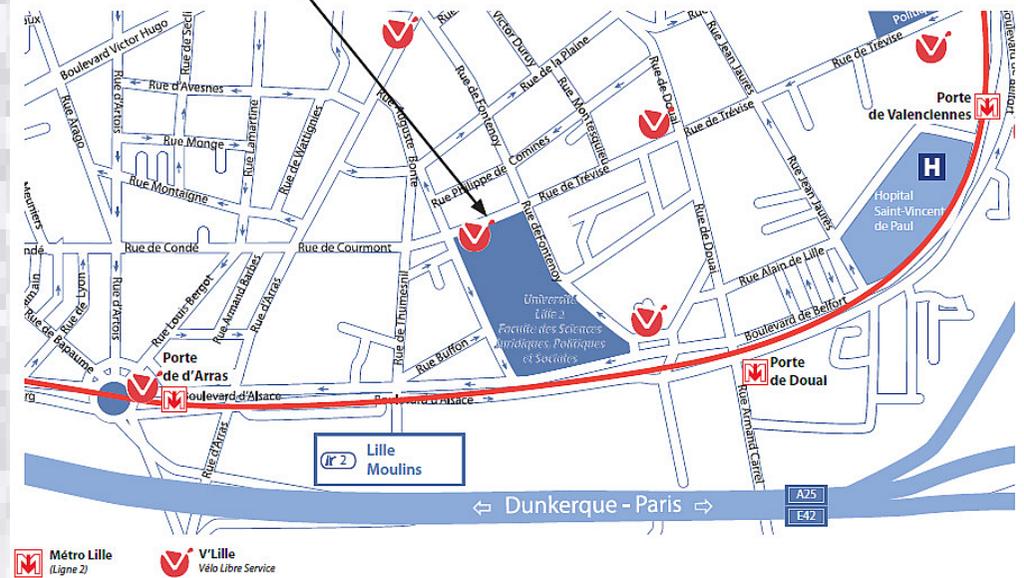
**16H30 :**

Propos conclusifs sur la pratique de la médiation en droit belge, par M. Ivan VEROUGSTRAETE, Président honoraire de la Cour de cassation belge, ancien Président du Groupe Européen des Magistrats pour la Médiation (GEMME)

**17H15 :**

Clôture des travaux et cocktail final

Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Lille 2  
1, place Déliot à Lille



**Pour se rendre à la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Lille 2 :**

En train, depuis les gares de « Lille-Flandres » ou de « Lille-Europe » :  
Métro Ligne 2, direction « Saint Philibert », station *Porte de Douai*, puis fléchage « Faculté de Droit » (durée du trajet Métro : 10 mn).

Par le réseau de transports en commun de la métropole urbaine de Lille :  
Métro *Porte de Douai* (Ligne 2).

En voiture :

- depuis Paris, Bruxelles ou Gand, suivre Dunkerque (A 25), sortie n°2 « Lille - Moulins », puis fléchage « Faculté de droit ».
- depuis Londres, Calais ou Dunkerque, suivre Paris (A 1), sortie n°3 « Lille - Wazemmes », puis fléchage « Ronchin » et ensuite « Faculté de droit »